

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF COURSE DE CÔTE VHC

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte et les règles spécifiques courses de côte VHC

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'A.S.A. Côte d'Albâtre organise les 28 et 29 Août 2021 une compétition automobile régionale dénommée : 40^{ème} Course de côte Régionale VHC d'Etretat/Bénouville

Cette compétition compte pour :

- **Championnat de la Ligue Régionale de Sport Automobile de Normandie 2021**

Le présent règlement a été approuvé par la **Ligue Régionale de Sport Automobile de Normandie** sous le numéro 32 en date du 10/05/2021, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 298 en date du 10/05/2021.

Organisateur technique

Nom : A.S.A. Côte d'Albâtre
Adresse : 74 rue du Village 76430 LES TROIS PIERRES

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires SportifsBELY Jean.....	Licence n°145422
Commissaires SportifsGUYOT Hubert	Licence n°137484
	JARDIN François.....	Licence n°20414
Directeur de Course	CARTERON Michel.....	Licence n°8442
Directeurs de Course Adjoints	DEUIL Sébastien	Licence n°113016
Commissaire Technique responsable	SALENNE Jacques	Licence n°18219
Commissaires Techniques adjoints	BOGEMANS Christophe	Licence n°44924
	CORREIA DA COSTA Fabien.....	Licence n°212454
Médecin responsable	PROD'HOMME Didier.....	Licence n°230341
Chargé de la mise en place des moyens	DUQUESNE Henri	Licence n°147386
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	MAWDSLEY Myriam.....	Licence n°11115
Chargé des Commissaires de route	VIANDIER Arno	Licence n°13368
Chronométreurs	JEGOU Pascal	Licence n°3899
	PAISANT Valérie.....	Licence n°226240
	VOISIN Raphael.....	Licence n°211834

1.2P. HORAIRES

Parution du règlement : dès réception du visa
Ouverture des engagements : dès réception du visa
Clôture des engagements Mardi 24 Août 2021 à 23h59
Publication de la liste des engagés Jeudi 26 Août 2021

Vérifications administratives :

..... Samedi 28 Août 2021 de 14h30 à 18h45 à la Ferme Léger (Bénouville)
 Dimanche 29 Août 2021 de 07h45 à 09h30 à la Ferme Léger (Bénouville)

Vérifications techniques :

..... Samedi 28 Août 2021 de 14h45 à 19h00 à la Ferme Léger (Bénouville)
 Dimanche 29 Août 2021 de 08h00 à 09h45 à la Ferme Léger (Bénouville)

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais :

..... Dimanche 29 Août 2021 à 10h00

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs (Bungalow à la Ferme Léger – Bénouville) :

..... Réunion 1 fixé au Dimanche 29 Août 2021 à 8h30
 Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège

Briefing des commissaires Dimanche 29 Août 2021 à 07h30 à la Ferme Léger (Bénouville)

Essais non chronométrés Dimanche 29 Août 2021 de 08h30 à 10h15

Essais chronométrés Dimanche 29 Août 2021 à partir de 10h30

Le Briefing des pilotes sera remis écrit à chaque concurrent lors des vérifications administratives.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course :

..... Dimanche 29 Août 2021 à 12h15

Départ 1^{ère} montée Dimanche 29 Août 2021 à partir de 13h30

Affichage des résultats provisoires après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé
 Ferme Léger (Bénouville)

Remise des prix Dimanche 29 Août 2021 à partir de 18h30 à la Ferme Léger (Bénouville)
 Ou Salle de la Mairie (Bénouville) suivant la météo

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives : voir article 1.2P HORAIRES

Vérifications techniques : voir article 1.2P HORAIRES

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées :

..... Garage APN Développement, Les Loges (76790)

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN et du certificat médical.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les concurrents auront deux possibilités pour s'engager.

Par courrier

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse ci-dessous, jusqu'au **Mardi 13 Avril 2021 à 23h59**.

RALLYGT 55 route départementale 27440 VAL D'ORGER

Les droits d'engagement sont fixés à **240€**, réduits à **120€**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

Contact

Raphael VOISIN

Téléphone : 06.51.77.62.54

Adresse-mail : rvoisin@rallygt.fr

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à **10**, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à 30.

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques des Courses de Côte VHC (voir "*Conditions d'admission des voitures*").

Sont admises dans un classement séparé, les voitures du groupe Classic de Compétition.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.

4.2P. CARBURANTS – PNEUMATIQUES – EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard Course de Côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement particulier de l'épreuve de support ou règlement standard Course de Côte.

4.4P. DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International et tableau de sécurité FFSA.

4.5P. EQUIPEMENT DU PILOTE

Se reporter au tableau des équipements de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

S'il y a lieu, la publicité obligatoire et optionnelle seront indiquées par un additif au présent règlement, additif qui sera remis écrit à chaque concurrent lors des vérifications administratives.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P. ESSAIS

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Le Briefing des pilotes sera remis écrit à chaque concurrent lors des vérifications administratives.

7.3P. COURSE

Pour les essais et la course, les concurrents de la course de côte VHC partiront devant les concurrents de la course de support s'il s'agit d'une épreuve de doublure.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Pour les essais chronométrés

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de la compétition, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

Pour la course

La compétition se disputera en 3 montées et le classement s'effectuera sur la base du meilleur temps réalisé sur une montée.

Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins 1 montée de course minimum.

Il ne sera pas établi de classement général. La non-participation à une ou deux montées de course devra être constatée par un commissaire technique.

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en Parc Fermé pendant 30 minutes dans le parc concurrents VHC.

Elles devront être sur les bâches et non chargées dans les remorques ou camions.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- un classement séparé pour chacun des groupes,
- un classement séparé pour chacune des classes,
- un classement féminin (tout groupe confondu),
- un classement séparé pour les voitures du groupe Classic de compétition,
Les voitures Classic de compétition ne devront jamais figurer dans aucun des classements (séries, groupes, classes).

ARTICLE 10P. PRIX

Tous les concurrents participants seront récompensés, suivant l'article 11 du règlement du Championnat de France de la Montagne VHC.

10.1P. REMISE DES PRIX

Répartition des Coupes :

- 1 coupe sera attribuée à chaque pilote classé et présent à la remise des prix,
- Remise des prix : lieu, date et heure : voir article 1.2P HORAIRES